

Décision

Générale

colonial

Décision n° 893 du 24 septembre 1951

n° 893

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date de publication
24 septembre 1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une gratification de deux mille cinq cents francs (2.500 fr.) est accordée à l'agent du port Moussa Roble, pour travaux exceptionnels. La présente dépense est imputable au chapitre 13, art. 13. § 1 de l'exlcice 1951.